

Le PLR veut une politique énergétique et climatique durable pour notre pays

Berne, le 4 avril 2014

Communiqué

Le PLR veut une politique énergétique et climatique durable pour notre pays

Nous proposons un concept global via un véritable système incitatif axé sur le CO₂

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux exige une politique énergétique et climatique durable pour notre pays. La rétribution au prix coutant du courant injecté (RPC) est aventureuse au niveau financier et l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ est très discutable constitutionnellement. En conséquence, une véritable taxe incitative sur le CO₂, des standards d'efficiences clairs pour les bâtiments et les appareils électriques et une libéralisation du marché de l'électricité sont nécessaires. Un élément central du développement futur de la taxe CO₂ est la possibilité d'une exonération de la taxe au moyen d'accords sur les objectifs pour les entreprises et les privés.

En automne 2013, le PLR. Les Libéraux-Radicaux a exigé de la part du Conseil fédéral une alternative à la stratégie énergétique. Il remet en question la stratégie proposée par le Conseil fédéral, car elle demande de renforcer les subventions pour les énergies renouvelables et d'instaurer en même temps une taxe sur l'énergie. Les exemples à l'étranger le démontrent : une telle stratégie coûte des milliards aux consommateurs et aux citoyens sans pour autant provoquer une utilisation efficiente de l'énergie.

Par conséquent, le PLR exige la stratégie suivante : a) des standards d'efficiences clairs pour les bâtiments et les appareils électriques, b) une suppression de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ et à terme des subventions RPC, c) une libéralisation du marché de l'énergie, d) une optimisation de la taxe sur le CO₂ vers une véritable taxe d'incitation. Cette stratégie poursuit les buts suivants : utiliser les potentiels d'économies actuels avec des coûts les plus faibles possibles pour les consommateurs et les entreprises, assurer l'approvisionnement en énergie et assumer la facture pour protéger le climat. L'élément central de cette stratégie – l'optimisation de la taxe incitative sur le CO₂ – devra être ancré dans la Constitution.

Une taxe incitative sur le CO₂ avec des possibilités d'exonération

La taxe actuelle sur le CO₂ doit être réformée. En raison de l'introduction de l'affectation partielle, elle est en effet devenue un impôt sans base constitutionnelle. Comme auparavant, elle devra être prélevée sur les combustibles, car le carburant est déjà fortement fiscalisé par l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales. Par ailleurs, les émissions de CO₂ pourront baisser avec les prescriptions des émissions pour les voitures, jusqu'à la fin 2020 à une moyenne de 95g CO₂ par km.

Nous demandons de plus que l'électricité importée, très souvent chargée en CO₂, fasse l'objet d'une même taxation, ceci selon le principe de l'égalité de traitement à l'égard de la production indigène. Ainsi nous pourrions empêcher de pénaliser notre électricité propre provenant des centrales solaires et hydraulique suisses par rapport au courant importé subventionné,

Le PLR veut une politique énergétique et climatique durable pour notre pays

en particulier issu du charbon.

De véritables mesures incitatives pour économiser de l'énergie

Aujourd'hui déjà, via l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), la réduction de consommation d'énergie via l'exonération de la taxe CO₂ pour les entreprises qui atteignent les objectifs fonctionne très bien. Par conséquent, les acteurs privés doivent aussi pouvoir rentrer dans ce système qui fait ses preuves. Ainsi ils seront réellement incités à réaliser des économies d'énergie. Ils pourront faire leurs propres propositions afin de faire baisser radicalement la consommation d'énergie. En atteignant ces objectifs, ils seront exonérés de la taxe sur le CO₂.

Les montants générés par la taxe sur le CO₂ devront être totalement remboursés, par exemple via une diminution des coûts du travail (charges sociales). Ainsi on empêchera qu'en raison de la politique énergétique, les entreprises et la population doivent encore mettre la main au porte-monnaie, en affaiblissant au passage la compétitivité de la place industrielle Suisse et les emplois liés.

Le flot de subventions RPC provoque de mauvaises incitations

La nouvelle taxe d'incitation doit être en vigueur au plus tard d'ici 2020. A partir de là, l'arrosier de subventions RPC doit être graduellement arrêtés, tout comme l'affectation partielle de la taxe CO₂. Un changement rapide de système est justifié tant sur l'aspect écologique que financier. En raison des subventions de RPC promises pour des décennies, un changement rapide de système réduira fortement le risque financier pour les entreprises et la population.

L'Allemagne montre l'importance d'une réaction rapide de notre part. Pour les 20 prochaines années, 100 milliards d'Euros de subventions ont été promis pour le paiement des « subventions EEG ». Toutefois, alors que le réchauffement climatique de la planète sera retardé de seulement 37 heures en 2100, cette politique de fort subventionnement a déjà fait augmenter le prix de l'énergie en Allemagne de 50% par rapport au prix moyen européen. Un tel scénario n'est pas tenable sur la durée. Le PLR prône une solution pragmatique et durable, en intégrant la protection du climat, la sécurité de l'approvisionnement et l'efficacité économique – **par amour de la Suisse.**

[Slides de la conférence de presse](#)

Contacts :

• Philipp Müller, président du PLR-Les Libéraux-Radicaux, 079 330 20 79

• Christian Wasserfallen, vice-président du PLR-Les Libéraux-Radicaux, 078 648 39 71

• Laurent Favre, conseiller national, 079 347 16 46

• Peter Schilliger, conseiller national, 078 671 14 18

• Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10

• Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48

Le PLR veut une politique énergétique et climatique durable pour notre pays